

Un tiers des Franciliens est diplômé de l'enseignement supérieur



BRISCH/IAU îdF

Atlas des Franciliens

Cette Note rapide constitue l'une des planches du futur Atlas des Franciliens, à paraître courant 2012 sous l'égide de l'IAU îdF.

Le niveau de diplôme des Franciliens continue de s'élever sous l'effet de l'allongement des études et de l'attractivité du bassin d'emploi. Cependant, de nombreux jeunes sont encore très peu diplômés, en particulier ceux résidant au nord de l'agglomération et dans certaines franges rurales.

Le niveau de diplôme de la population francilienne est nettement plus élevé que dans les autres régions : parmi les personnes âgées d'au moins 15 ans, et qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement en 2006, une sur trois est diplômée de l'enseignement supérieur. Cette proportion ne dépasse pas une personne sur cinq, en moyenne, sur le reste

du territoire français. 21 % des Franciliens possèdent un diplôme correspondant à un 2^e ou un 3^e cycle universitaire, contre 9 % dans les autres régions. La part des personnes non diplômées ou disposant au plus d'un brevet des collèges est aussi plus faible en Île-de-France (33 % contre 40 % dans les autres régions). Le tiers restant se partage entre les bacheliers (16 %) et les diplômés de CAP et BEP (18 %).

La surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur en région Île-de-France est commune à toutes les tranches d'âge. En revanche, les Franciliens peu ou pas diplômés sont plus nombreux parmi les jeunes non scolarisés âgés de moins de 25 ans. L'Île-de-France se distingue des autres régions par une très faible proportion de jeunes achevant leurs études secondaires au niveau CAP-BEP.

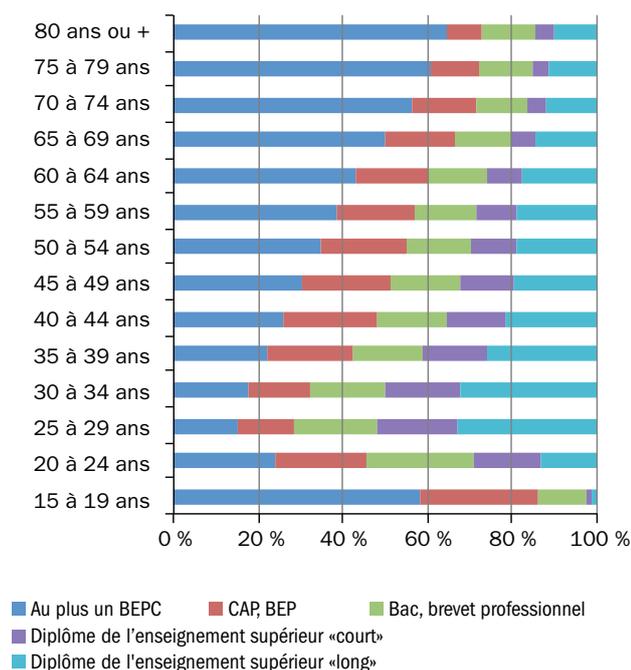
L'élévation du niveau de qualification se poursuit

Depuis le précédent recensement de 1999, les diplômés de l'enseignement supérieur ont fortement progressé en proportion (+ 6 points en Île-de-France, augmentation supérieure à celle observée dans les autres régions

de la métropole). Cette progression est restée soutenue au cours des vingt-cinq dernières années. La part des bacheliers continue elle aussi à croître, à un rythme plus lent (+ 2 points). En revanche, la part des diplômés de CAP et BEP a diminué depuis 1999 (- 3 points), alors qu'elle avait progressé entre 1982 et 1999. Enfin, les Franciliens peu ou pas diplômés sont proportionnellement moins nombreux en 2006 qu'en 1999 (- 5 points).

L'élévation du niveau de diplôme de la population découle de l'allongement général des études depuis une cinquantaine d'années, tendance qui s'est accélérée dans les années 1980. Plusieurs mesures de politique éducative jalonnent ce processus de « massification » de l'enseignement secondaire et supérieur : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en 1959 ; création du baccalauréat technologique en 1965 et des instituts universitaires de technologie un an plus tard ; création du collège unique en 1975 ; du bac professionnel en 1985 assorti de l'objectif de 80 % d'une génération atteignant le niveau du baccalauréat ; enfin, affirmation de l'objectif de 50 % d'une

Dernier diplôme obtenu par tranches d'âge en 2006 (%)



Source : Insee, recensement de la population de 2006.
Champs : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

génération diplômée de l'enseignement supérieur en 2005.

Des jeunes plus diplômés que leurs aînés

La répartition de la population par diplôme et par tranche d'âge est significative de cette élévation progressive du niveau d'instruction. Jusqu'à l'âge de 25 ans, la majorité des jeunes sont encore inscrits dans un établissement d'enseignement (91 % des 15-19 ans et 48 % des 20-24 ans)⁽¹⁾. Ceux qui ne sont plus scolarisés sont nombreux, en particulier dans la tranche des 15-19 ans, à ne pas être diplômés ou posséder un diplôme professionnel de niveau pré-bac. À partir de l'âge de 24 ans, la majorité des individus ne se déclarent plus en formation (89 % entre 25 et 29 ans, 97 % ensuite). C'est entre 25 et 35 ans que l'on observe les plus fortes proportions de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, équivalentes à la moitié de la tranche d'âge, et les plus faibles proportions de personnes peu ou pas diplômées. La part des diplômés de l'enseignement supérieur

diminue régulièrement avec l'âge après 35 ans, tandis que celle des personnes peu ou pas diplômées du tout augmente. Entre ces deux extrêmes, la part des titulaires d'un diplôme professionnel de niveau pré-baccalauréat et celle des titulaires du baccalauréat apparaissent plus stables. Les personnes possédant un CAP ou un BEP sont davantage représentées entre 35 et 60 ans. La proportion de bacheliers diminue avec l'âge, mais à un rythme moins soutenu que celui qui caractérise les diplômés de l'enseignement supérieur.

La région attire des actifs très diplômés...

Les migrations entre les régions métropolitaines contribuent à élever le niveau de diplôme de la population francilienne. En effet, l'Île-de-France attire principalement des jeunes (la moitié des arrivants a entre 18 et 29 ans), plus diplômés que leurs aînés. Ainsi, 40 % des arrivées entre 2001 et 2006 concernent des personnes diplômées du second cycle de l'enseignement supérieur, pour seulement 20 % des

Les sources d'information sur le niveau de diplôme

Plusieurs sources sont utilisées pour l'étude des niveaux de diplôme de la population en France.

Le recensement de la population permet de connaître, à une échelle géographique fine, le diplôme le plus élevé acquis par les individus âgés d'au moins 15 ans. Ils sont également interrogés sur leur inscription éventuelle dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours, ce qui permet d'écarter les personnes encore en cours de formation.

L'enquête emploi de l'Insee permet également d'estimer le niveau de formation de la population à partir d'un échantillon d'individus âgés de 15 ans ou plus. Comme elle comporte des informations sur la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois, elle est aussi utilisée pour l'analyse des conditions d'insertion professionnelle.

Deux autres enquêtes permettent une analyse des relations entre la formation initiale et l'emploi :

- l'enquête formation et qualification professionnelle 2003 de l'Insee permet l'étude approfondie du rendement des diplômes, en retraçant à la fois les études initiales année après année, et les parcours professionnels sur les cinq dernières années, d'un échantillon d'individus âgés de 18 à 65 ans.
- l'enquête génération du Céreq permet l'analyse longitudinale des premières années de vie active d'un échantillon de jeunes ayant quitté le système éducatif à différentes dates (1992, 1998, 2001, 2004, 2007), en distinguant, d'une génération à l'autre, les aspects structurels et conjoncturels de l'insertion.

départs et 20 % de la population restée stable. En considérant l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, c'est 60 % des arrivants qui sont concernés, pour 32 % des personnes résidant déjà en Île-de-France en 2001. Plus d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur dix ne résidait pas en Île-de-France cinq ans plus tôt (12 %). Parmi les Franciliens peu ou pas diplômés, 4 % seulement sont de nouveaux arrivants dans la région.

Les arrivées de l'étranger au cours de la période illustrent également l'attractivité de l'Île-de-France auprès des personnes qualifiées. Parmi les immigrés nouveaux venus d'âge actif (15-64 ans), 40 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

... en offrant de nombreux emplois qualifiés

Le niveau de diplôme élevé de la population francilienne renvoie à la structure particulière des emplois par groupes socio-professionnels : avec 27 % de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les

actifs ayant un emploi, l'Île-de-France concentre des emplois très qualifiés. Entre 1999 et 2006, cette proportion s'est accrue de 5 points. Elle s'établit à 13 % en moyenne dans les autres régions en 2006. À l'autre extrême, les emplois peu qualifiés⁽²⁾ sont moins représentés en Île-de-France (18 % pour une moyenne nationale de 23 %).

S'il n'existe pas de lien systématique entre le diplôme obtenu et le type de profession exercée, les diplômés de l'enseignement supérieur sont logiquement plus nombreux à occuper des postes de cadres ou à exercer des professions intellectuelles supérieures. Les diplômés de l'enseignement supérieur « long » (diplômes de 2^e ou 3^e cycle, diplômes de grandes écoles, doctorats ...), lorsqu'ils ont un

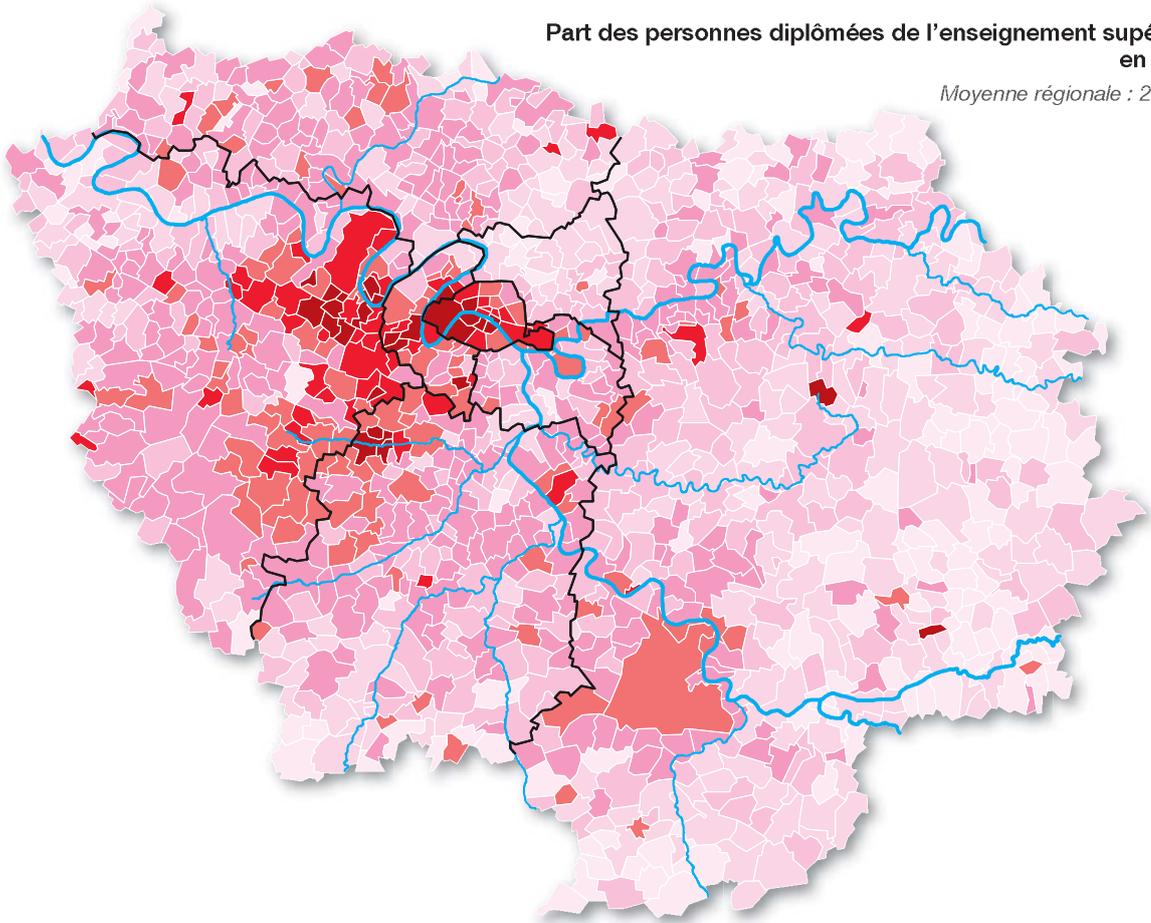
(1) Cependant, 82 % des 15-19 ans et 32 % des 20-24 ans seulement déclarent comme situation principale celle d'élève, étudiant ou stagiaire non rémunéré en 2006. Une partie d'entre eux cumulent, en effet, études et emploi.

(2) L'emploi peu qualifié peut être défini comme le premier degré d'emploi sur l'échelle des qualifications, ne nécessitant pas un niveau ou une spécialité de diplôme spécifique.

Répartition des niveaux de diplôme

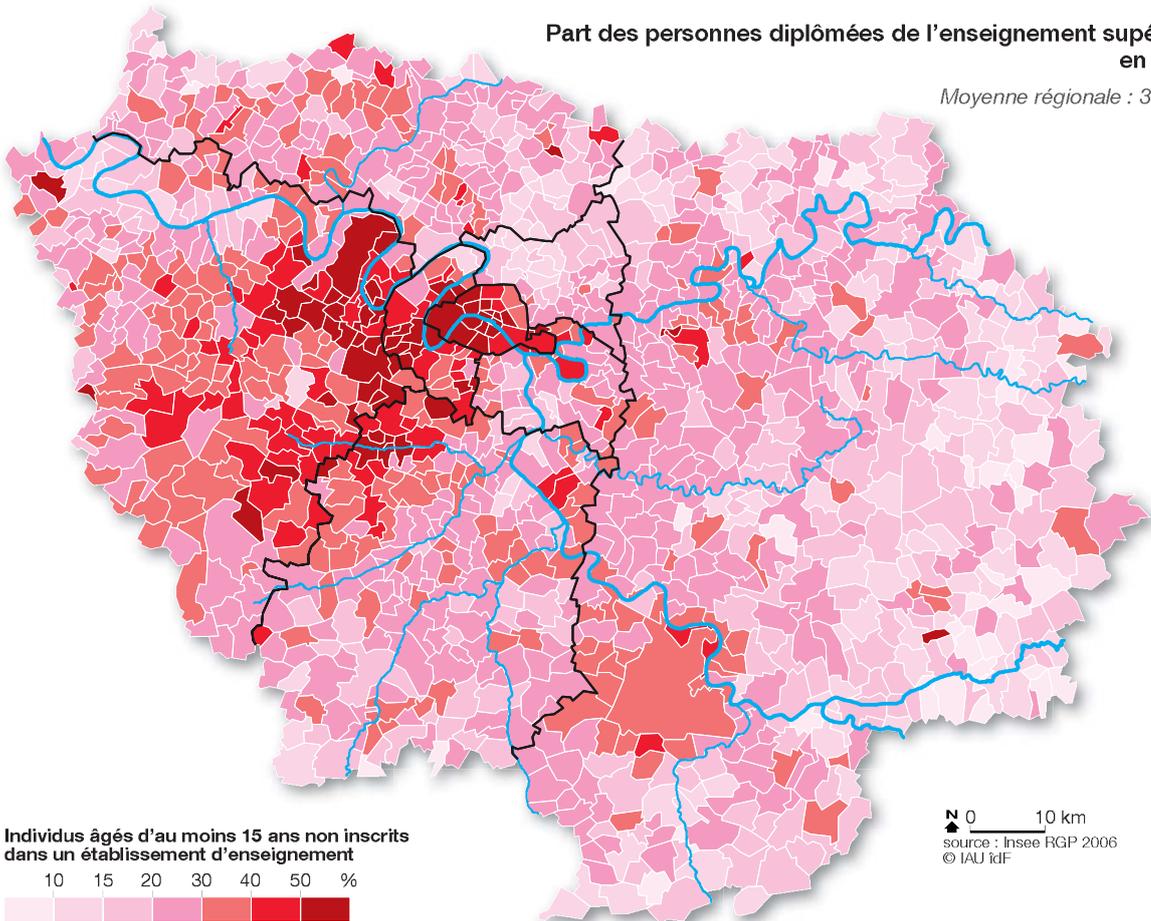
Part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur en 1999

Moyenne régionale : 27,4 %

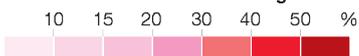


Part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur en 2006

Moyenne régionale : 33,4 %

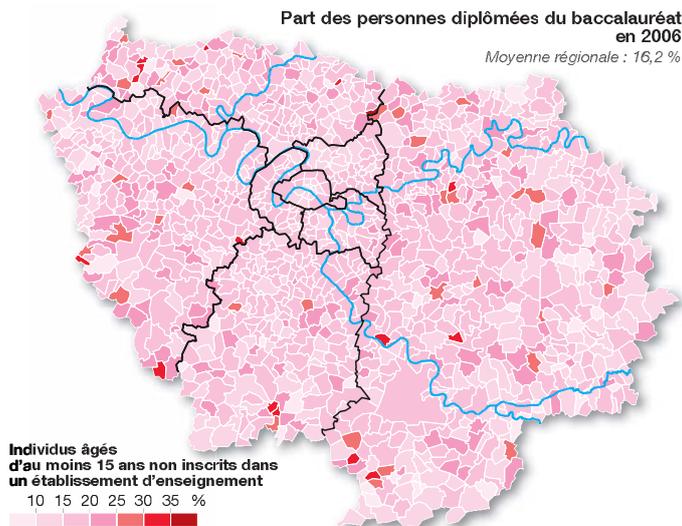


Individus âgés d'au moins 15 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement

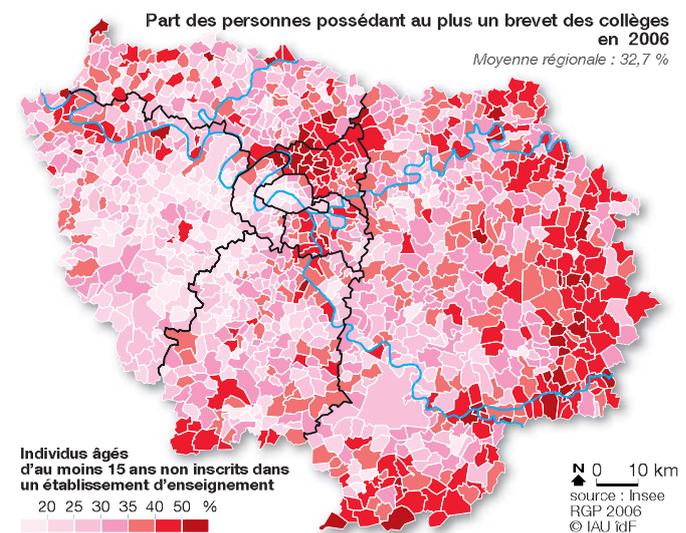
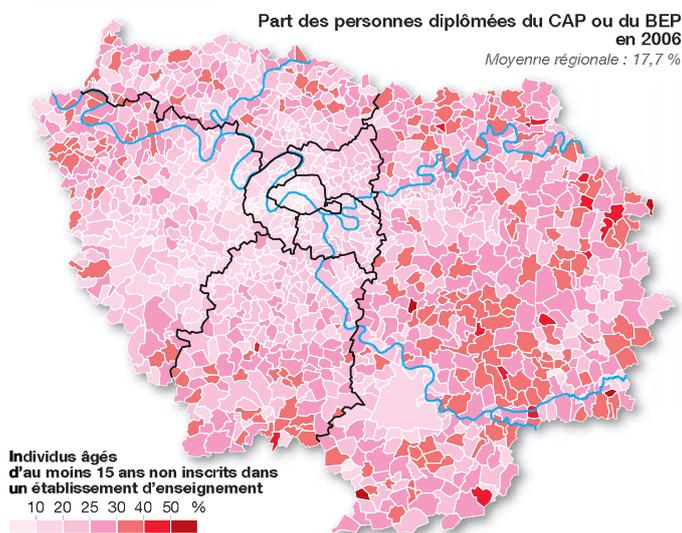


N 0 10 km
source : Insee RGP 2006
© IAU îdF

Franciliens de 15 ans ou plus non scolarisés selon le dernier diplôme obtenu en 1999 et en 2006 (répartition en %)



La comparaison avec les taux observés au recensement de 1999 montre une diffusion de l'accès à un diplôme de niveau supérieur plus large. Cependant, la concentration de populations très qualifiées à l'ouest de l'agglomération reste très marquée en 2006. La banlieue nord de Paris et les franges rurales des trois autres départements de grande couronne sont caractérisées, à l'inverse, par de fortes proportions de résidents très peu ou pas du tout diplômés.



Franciliens de 15 ans ou plus non scolarisés selon le dernier diplôme obtenu en 1999 et en 2006 (répartition en %)

Diplômes		1999			2006		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Aucun diplôme	pas de scolarité				3,4	3,3	3,3
	scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège	16,6	16,1	16,3	10,5	10,8	10,7
	scolarité au-delà du collège				4,7	4	4,3
Certificat d'études primaires (CEP)		11	14,9	13	6,4	9,5	8
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges		7,4	10	8,8	5,3	7,5	6,4
CAP, BEP	CAP, brevet de compagnon	16,2	10,8	13,3	13,1	8	10,5
	BEP	7,2	7,6	7,4	7,1	7,2	7,2
Baccalauréat, brevet professionnel	baccalauréat général, brevet supérieur	5,7	7,7	6,7	8	10,6	9,4
	bac. technique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien capacité en droit	7,2	6,7	7	7,2	6,3	6,8
Diplôme de l'enseignement supérieur	dip. de 1 ^{er} cyc. univ., brev. de techn. sup. (BTS), dipl. univ. de techn. (DUT), dipl. des profs. sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier	9,3	12	10,7	10,5	13,8	12,2
	dip. de 2 ^e ou 3 ^e cyc. univ. (y compris médecine, pharm., dentaire), dipl. d'ing., dipl. d'une grande école, doctorat...	19,4	14,2	16,7	23,6	19	21,2

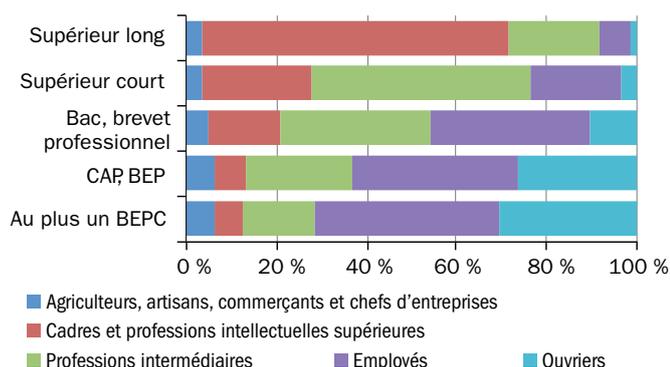
Sources : Insee, recensements de la population de 1999 et 2006.

Champs : population âgée d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrite dans un établissement d'enseignement.

Remarque : en 2006, la part des Franciliens sans diplôme (18,3 %) est supérieure à celle de 1999 (16,3 %). Deux modifications intervenues, l'une dans le questionnaire, l'autre dans le redressement des réponses, sont à l'origine de cette augmentation.

Dans le questionnaire, la modalité « aucun diplôme » de 1999 a été scindée en trois modalités en 2006 : « vous n'avez pas été scolarisé », « aucun diplôme mais scolarité jusqu'en primaire ou collège », « aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège ». Ces modifications ont pu faire augmenter la part de la population des personnes déclarées « sans diplôme ». La deuxième raison possible réside dans la différence de traitement des non-réponses des étrangers. En 1999, les 15-19 ans étaient imputés en « BEPC », les 20-24 ans en « niveau baccalauréat » et les plus de 24 ans étaient reclassés en « aucun diplôme ». En 2006, les étrangers non répondants étudiants ont été répertoriés dans les diplômés de troisième cycle et les autres reclassés dans la catégorie « sans diplôme ». Dans les départements comprenant une grande partie d'étrangers, une part importante de « sans diplôme » a été recensée.

Dernier diplôme obtenu et groupe socioprofessionnel en 2006 (%)



Source : Insee, recensement de la population de 2006.
Champs : Franciliens actifs en emploi âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

emploi, exercent pour les deux tiers des professions de cadres ou assimilés, contre 24 % des diplômés de l'enseignement supérieur « court » (diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé), qui exercent plutôt une profession intermédiaire (49 %). Plus le niveau du diplôme acquis est faible, plus la part des emplois d'employés et surtout d'ouvriers est élevée.

Un diplôme moins avantageux pour les jeunes ?

On remarque qu'à niveau de diplôme donné, les positions sociales sont d'autant plus favorables que l'âge augmente. La part des cadres et assimilés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court en emploi, par exemple, atteint 11 % dans la tranche d'âge des 25-29 ans, mais passe à 28 % pour les 35-39 ans et 32 % pour les 45-49 ans. Pour les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat, cette part évolue de 6 % parmi les 25-29 ans à 30 % environ à partir de 55 ans. Plusieurs hypothèses peuvent être invoquées pour expliquer ces écarts de position selon l'âge des individus⁽³⁾. La première s'attache à la « carrière » accomplie au cours de la vie active : évolutions de postes et promotions entraînent parfois des changements de groupe socioprofessionnel. La seconde a trait aux conditions de recrutement dans les métiers : le niveau de diplôme requis pour exercer certaines professions peut augmenter avec le temps.

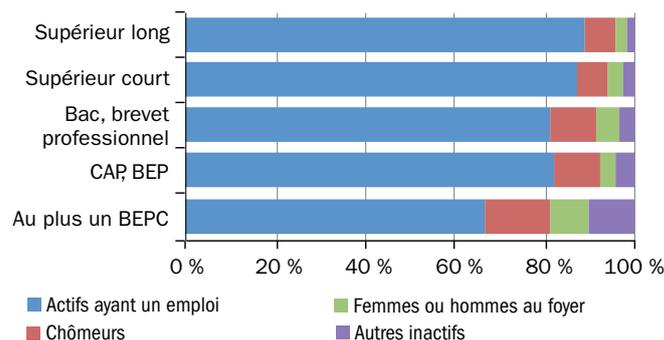
L'évolution des métiers eux-mêmes et des compétences qu'ils mobilisent y contribuent. Enfin, le contexte de pénurie de l'emploi confronte les jeunes à une concurrence importante au moment de leur insertion sur le marché du travail, qui peut déboucher sur un sentiment de « déclassement » dans l'emploi qu'ils occupent.

La comparaison des emplois occupés selon le niveau de diplôme et la tranche d'âge entre 1999 et 2006 semble indiquer un affaiblissement de la valeur des diplômes du baccalauréat et de l'enseignement supérieur long sur le marché du travail. À tranche d'âge équivalente, les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins nombreux en 2006 à occuper un emploi de cadre ou assimilé, et les diplômés du baccalauréat moins nombreux à exercer une profession intermédiaire ou de cadre. Ce n'est pas le cas des diplômés de CAP-BEP, pour lesquels la part des professions intermédiaires reste stable pour chaque tranche d'âge. Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur court, leur position professionnelle, à âge équivalent, semble plus avantageuse en 2006 avec une croissance de la part des cadres.

Le diplôme : une protection relative contre le chômage et l'inactivité

La situation des Franciliens vis-à-vis de l'emploi varie de manière significative selon leur niveau de

Dernier diplôme obtenu et type d'activité en 2006 (%)



Source : Insee, recensement de la population de 2006.
Champs : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement, hors retraités et préretraités.

diplôme. Toutes générations confondues, en excluant les Franciliens âgés d'au moins 65 ans et ceux qui se sont déclarés en retraite ou préretraite, le taux de chômage est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé. 7 % des diplômés de l'enseignement supérieur se trouvent dans cette situation en 2006, quelle que soit la durée de leurs études, contre environ 11 % des Franciliens titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme professionnel de CAP ou BEP, et près de 14 % des Franciliens moins ou non diplômés. L'obtention du baccalauréat par rapport à un diplôme professionnel de niveau inférieur ne semble donc pas, en moyenne, très « rentable » en termes d'exposition au chômage. Elle l'est, en revanche, pour les générations les plus jeunes : jusqu'à l'âge de 35 ans, les diplômés du baccalauréat connaissent moins de chômage que les diplômés de CAP-BEP. L'exposition aux situations de chômage s'atténue avec l'âge : ainsi, les Franciliens peu ou pas diplômés âgés de moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage (31 %, contre 35 % dans les autres régions de métropole).

Comme celle des chômeurs, la proportion de personnes inactives est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé. Une personne peu ou pas diplômée sur dix se trouve dans cette situation en 2006.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont nettement plus

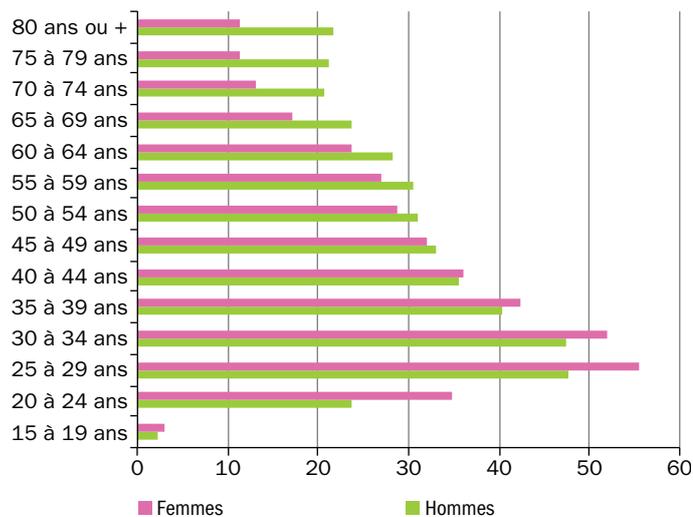
nombreux que les autres à occuper un emploi entre 55 et 65 ans.

De fortes disparités géographiques

Le niveau de formation de la population francilienne présente de forts contrastes géographiques. Environ 70 communes, situées pour la plupart dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines comptent au moins 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi leur population âgée d'au moins 15 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement. La comparaison avec les taux observés au recensement de 1999 montre, certes, une diffusion de l'accès à un diplôme de niveau supérieur sur un territoire plus large. Cependant, la concentration de populations très qualifiées à l'ouest de l'agglomération reste très marquée en 2006. La banlieue nord de Paris et les franges rurales des trois autres départements de grande couronne sont caractérisées, à l'inverse, par de fortes proportions de résidents très peu ou pas du tout diplômés. Une concentration de cette population est sensible dans une dizaine de communes situées entre Saint-Denis et Sarcelles. La proportion de diplômés de l'enseignement professionnel de niveau pré-bac (CAP et BEP) est plus élevée en grande couronne, à l'exception des Yvelines. Celle des titulaires

(3) Seules des enquêtes longitudinales permettent de tester ces hypothèses.

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur par sexe et tranche d'âge quinquennal en 2006



Source : Insee, recensement de la population de 2006.

Champs : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

d'un baccalauréat (au plus) apparaît plus homogène sur le territoire francilien. Les différences locales de niveau de diplôme recoupent celles observées en termes de position socio-professionnelle et de richesse de la population : elles reflètent ainsi le regroupement de populations similaires sur les mêmes territoires. Le faible niveau de diplôme qui caractérise la plupart des franges de l'Île-de-France peut aussi être interprété comme la conséquence d'une population plus âgée, et des difficultés d'accès aux établissements d'enseignement en zone rurale.

De jeunes Franciliennes très diplômées

Jusqu'à l'âge de 40 ans environ, les Franciliennes détiennent plus souvent que les Franciliens un diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans non scolarisées, 49 % ont atteint ce niveau de diplôme pour seulement 39 % des jeunes hommes

de la même tranche d'âge. Elles sont proportionnellement moins nombreuses à ne pas être diplômées ou très peu. Au-delà de l'âge de 45 ans, on observe le phénomène inverse : les femmes sont moins diplômées que les hommes à ces âges. Cette distorsion illustre la progression de l'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes depuis une cinquantaine d'années, progression plus rapide que celle observée pour les hommes. Comme dans les autres régions de France et d'Europe, les Franciliennes connaissent une meilleure réussite scolaire. Elles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat, et représentent la majorité des inscrits dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur.

Des écarts importants de niveau chez les jeunes

Avec près de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 30 à 34 ans (52 % pour les femmes et 47,5 % pour les hommes), l'Île-de-France se situe très au-delà de l'objectif de 40 % fixé par la Commission européenne à l'horizon 2020. Le dernier rapport de

la Commission fait état d'une moyenne de 32,3 % dans les pays de l'Union, et de 43 % en France. L'Île-de-France doit sa position à de forts taux d'orientation vers les classes de seconde générale et technologique en 3^e, et de forts taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ; ainsi qu'à l'attractivité de ses établissements d'enseignement supérieur et de son bassin d'emploi auprès des étudiants et des jeunes actifs diplômés venus d'autres territoires.

La situation de la région reste néanmoins très contrastée. L'« abandon scolaire précoce », que la Commission européenne a aussi pour objectif de réduire, y est encore très fréquent. La part des jeunes âgés de 18 à 24 ans non scolarisés disposant au plus d'un brevet des collèges est un peu plus élevée en Île-de-France que dans les autres régions (28,5 % contre 27,6 %). Le taux de sorties de l'enseignement secondaire avant la dernière année du second cycle s'établit dans la région à 8,3 % en 2008, contre 7,5 % à l'échelle de la métropole. En période de crise, l'absence de diplôme est encore plus pénalisante pour ces jeunes qui connaissent les trajectoires d'insertion les plus difficiles, marquées par « un éloignement durable de l'emploi ou une alternance récurrente entre périodes de non-emploi et périodes d'emploi »⁽⁴⁾. Toutefois, ces trajectoires diffèrent selon le profil scolaire et socioéconomique des jeunes non diplômés : le fait d'avoir une qualification, autrement dit d'avoir poursuivi des études au-delà du collège sans obtenir un diplôme, favorise l'insertion professionnelle. Les personnes ayant suivi un parcours scolaire classique apparaissent moins exposées au chômage et à l'instabilité dans l'emploi.

Pour en savoir plus

- *Géographie de l'école*, n° 10. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mai 2011.
- DE BIASI K., « L'Île-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans », *Note rapide*, n° 561, IAU Île-de-France, août 2011.
- SAGOT M., « Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés », *Note rapide*, n° 521, IAU Île-de-France, octobre 2010.
- LEROI P., THÉVENOT L., « Près d'un emploi sur cinq est peu qualifié en Île-de-France », *Note rapide*, n° 554, IAU Île-de-France, juin 2011.
- FOURNIÉ D., GUITTON C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, n° 252, Céreq, mai 2008.
- MAZARI Z., MEYER V., ROUAUD P., RYK F., WINNICKI Ph., « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n° 283, Céreq, mars 2011.
- BOUHIA R., GARROUSTE M., LEBRÈRE A., RICOCH L., DE SAINT POL T., « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ? », Insee, *Économie et statistique*, n° 443, 2011.

(4) FOURNIÉ D., GUITTON C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, n° 252, Céreq, mai 2008.

Corinne de Berny ■

Directeur de la publication

François Dugeny

Responsable des éditions

Frédéric Theulé

Rédactrice en chef

Marie-Anne Portier

Maquette

Vay Olivier

Correctrice

Isabelle Barazza

Cartographie

Marion Tillet - Jean-Eudes Tilloy

Diffusion par abonnement

80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

www.iau-idf.fr

Librairie d'Île-de-France

15, rue Falguière 75015 Paris

Tél. : 01 77 49 77 40

ISSN 1967 - 2144